SNUipp - FSU Dordogne
Bourse du Travail, 2ème étage gauche
26, rue Bodin - 24029 PERIGUEUX Cedex
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52
e mail : snu24@snuipp.fr Site : http://24.snuipp.fr

PETITION TEMPS PARTIEL 2013 SNUipp-FSU 24

Madame la Directrice d'Académie,

L'année dernière vous avez supprimé la possibilité de travailler sur la quotité de 80% aux collègues du premier degré de la Dordogne car vous avez considéré que son organisation avec la semaine de 4 jours était difficilement compatible. Vous aviez déjà, restreint la possibilité d'annualisation à la seule quotité de 50%. De plus la discrimination entre collègues est maintenue pour certains types de postes le temps partiel y étant possible de droit sans l'être sur autorisation.

Pourtant la possibilité d'exercer à temps partiel est pour beaucoup de nos collègues le seul moyen de concilier une vie professionnelle lourde et exigeante et les temps nécessaires pour retrouver l'énergie et les équilibres de vie qui permettent cet investissement professionnel.

Nous vous demandons donc que soit appliquée, en Dordogne la circulaire ministérielle n°2013-038 du 13/03/2013 sur la mise en œuvre du travail à temps partiel dans les écoles, comme c'est le cas dans d'autres département de l'Académie, qui prévoit notamment la possibilité de mettre en application la quotité de 80% sans distinction entre les postes.

Nom- Prénom	Ecole / Etablissement	Signature